

GARANTIES COMPLEMENTAIRES ACCIDENT CORPOREL DU LICENCIÉ

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES PROPOSEES.

Garanties Individuelle Accidents Ces garanties se substituent à l'offre de base	OPTION 1	OPTION 2
Frais de soins suite à accident	5 000€	
Dont prothèse/dent	350€	
Dont lunettes et lentilles	610€	
Dont frais de secours et de recherches	3000€	
Dont frais d'appareillage	200€	
Décès Accidentel	20 000€	40 000€
Supplément par enfant en charge, dans la limite de 3.	2 000€	2 000€
Invalidité Permanente		
Inférieure à 50%	125 000€ * taux IP	150 000€ * taux IP
Entre 51% et 65%	230 000€ * taux IP	280 000€ * taux IP
Au-delà de 66%	350 000€ * taux IP	500 000€ * taux IP
Franchise relative	15%	20%
Frais Annexes	Dans la limite d'un capital maximum de	
Dont frais de remise à niveau	2 000€	
Dont frais de redoublement d'une année d'étude		
Dont frais de formation professionnelle pour une reconversion professionnelle		
Dont honoraires Assistance Psychologique		
Frais d'aménagement du véhicule ou du domicile en cas d'invalidité supérieure à 30%	Dans la limite d'un capital maximum de	
	5 000€	
Indemnités Journalières	Forfait de 10€ par jours d'arrêt pendant un maximum de 90j	Forfait de 15€ par jours d'arrêt pendant un maximum de 90j
Franchise de 10 jours		
Prime TTC	15€	30€